

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 janvier 2004
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 19 janvier 2004, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Irlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le texte de la déclaration ci-jointe datée du 19 janvier 2004, faite par la présidence au nom de l'Union européenne au sujet du moratoire sur la peine de mort au Kazakhstan (publiée à Rome le 23 décembre 2003) (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Irlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Richard **Ryan**



**Annexe à la lettre datée du 19 janvier 2004, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne
concernant le moratoire sur la peine de mort au Kazakhstan,
datée du 19 janvier 2004 (publiée à Rome le 23 décembre 2003)**

L'Union européenne se félicite de l'instauration par décret présidentiel, le 18 décembre 2003, d'un moratoire sur la peine de mort au Kazakhstan. L'Union européenne note avec satisfaction que ce moratoire entre en vigueur immédiatement et sera applicable jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur l'abolition définitive de la peine de mort au Kazakhstan.

L'Union européenne estime que l'abolition de la peine de mort contribue au renforcement de la dignité humaine et au développement progressif des droits de l'homme. Elle réaffirme que son objectif est d'oeuvrer en vue de l'abolition universelle de la peine de mort et considère que l'instauration de moratoires sur les exécutions constitue un pas important dans ce sens.

L'Union européenne considère que la décision du Président Nazarbayev représente un progrès fondamental dans la promotion des droits de l'homme au Kazakhstan et constitue une contribution importante à l'abolition universelle de la peine de mort. L'Union européenne encourage le Gouvernement du Kazakhstan à poursuivre sa coopération fort utile avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour le développement démocratique de son pays.

Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République slovaque, la Slovénie et la République tchèque, pays adhérents, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, pays associés, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) membres de l'Espace économique européen, se rallient à la présente déclaration.